

**PROCES VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POUPEAU, Maire.

Convocation du 22 septembre 2023

Présents : Mmes GADIOU-TEIXEIRA Laurence, BRUYNEEL Karine, VOJIK Elisabeth, MM POUPEAU Pierre, BONNIN Bruno, MITAULT Pascal, MILESI Thierry, BRUYNEEL Benjamin, DUCATEL Thierry,

Excusé(s) ayant donné procuration : BALLIN Fabrice ayant donné pouvoir à GADIOU-TEIXEIRA Laurence

Absent(s) : MAHOT Jean-Luc

Secrétaire de séance : GADIOU-TEIXEIRA Laurence

Compte rendu de la réunion de Conseil du 04 juillet 2023 :

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité le Procès-verbal de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Participation frais de transport piscine année scolaire 2022-2023
- 2 – Participation frais garderie année scolaire 2022-2023
- 3 – Transdev convention tripartite 2022-2023
- 4 – Repas des aînés

Questions diverses

Droit de préemption urbain

Dossier de déclaration d'intention d'aliéner, dans le cadre des transactions entre particuliers,

N° Dossier	Nom du notaire	Référence parcelle	Nature du bien
Dossier n° 05 - 2023	Maître Hugues de THORAN Notaire à Francueil	B N°1146 Superficie totale 1952m ² Fonds du Fourneau	Parcelle

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption.

N°1/26-09-2023 : Participation frais de transport piscine année scolaire 2022-2023

Les élèves de l'école de Chenonceaux ont bénéficié de cours de natation à la piscine de Bléré durant les périodes suivantes : 05, 08, 12, 15 septembre 2022, 08, 12, 15, 19, 29 juin 2023 et 03 et 06 juillet 2023 dans le cadre du RPI Chenonceaux-Civray de Touraine.

Le transport piscine a été réalisé par la société Transdev, les frais de ce transport s'élèvent à 1452,00€ pour les cours de l'année scolaire 2022-2023.

Au vu des années précédentes, la commune de Civray de Touraine demandait une participation financière à la commune de Chenonceaux concernant les frais du transport piscine des élèves de l'école de Civray de Touraine. La participation demandée se faisait au prorata du nombre d'élèves résidant sur Chenonceaux.

Monsieur le Maire indique qu'il y a donc lieu de solliciter une participation financière à la commune de Civray de Touraine pour les frais du transport piscine de l'année scolaire 2022-2023.

La participation sera calculée de la manière suivante :

1452,00€/ 49 élèves de l'école de Chenonceaux X 45 élèves résidant sur la commune de Civray de Touraine
=1333.47 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation financière pour le transport piscine auprès de la commune de Civray de Touraine selon le mode calcul suivant : 1452,00€/ 49 élèves de l'école de Chenonceaux X 45 élèves résidant sur la commune de Civray de Touraine =1333,47 €

N°2/26-09-2023 : Participation frais de garderie année scolaire 2022-2023

Depuis la rentrée de septembre 2021, il a été décidé en commission RPI avec l'approbation des conseils municipaux de Civray de Touraine et Chenonceaux que la garderie des élèves de l'école de Chenonceaux serait maintenue sur la commune de Chenonceaux. La facturation sera réalisée par la commune de Civray de Touraine.

Monsieur le Maire informe de la nécessité à solliciter une participation financière à la commune de Civray de Touraine pour les frais de garderie sur l'année scolaire 2022-2023.

La participation sera calculée en fonction des recettes perçues par la commune de Civray de Touraine dans le cadre de la facturation des élèves inscrits à la garderie de la commune de Chenonceaux

Le montant des recettes garderie pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 3834,60€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation financière pour la garderie auprès de la commune de Civray de Touraine pour un montant de 3834.60€

N°3/26-09-2023 : Transdev convention tripartite 2023-2024

Il est rappelé que le transport des enfants de l'école de Chenonceaux vers le restaurant scolaire de Civray-de-Touraine, est assuré par la Société TRANSDEV.

Ce transport est à la charge des deux communes selon une règle de répartition définie par convention Tripartite entre les communes de Chenonceaux, Civray de Touraine et la Société de transport TRANSDEV.

Il propose d'actualiser la convention que la Société Transdev a transmis à la mairie pour l'année scolaire 2022-2023 à savoir :

- 112.00 € TTC tous les jours soit le lundi mardi jeudi vendredi (aller et retour)

Il est rappelé que la répartition entre les communes, du coût de ce transport journalier, est effectuée suivant le calcul figurant en annexe à la convention.

Suite à la réactualisation de la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Civray de Touraine et Chenonceaux, la commune de Chenonceaux prendra en charge 50% du montant des prestations par facture établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention réactualisée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention actualisée pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que tout document annexe.

N°4/26-09-2023 : Repas des aînés

Une consultation a été lancée auprès des restaurateurs de la commune pour le traditionnel repas des aînés qui se déroulera le samedi 11 novembre 2023 pour un menu à 40,00€

Seul le restaurant la Roseraie a répondu et propose un menu à 40,00€, 1 verre de vin par personne à 9.00€ ou une bouteille à 40.00€ ou un droit de bouchonnage à 5.00€ par personne.

Monsieur donne lecture des propositions de menu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reporter le repas des aînés à une date ultérieure afin de trouver une solution moins onéreuse. Les aînés seront avertis de la future date et de la prestation choisie.

Questions diverses

- Convention SPA stérilisation chats errants : plusieurs chats errants non stérilisés avec chatons sont installés sur la commune. Nous avons contacté la SPA afin de connaître les démarches pour obtenir une aide. La SPA propose d'établir une convention avec une participation financière de 50.00€ par chat. Une fois la subvention versée la SPA débloquent des bons de stérilisation et d'identification qui seront à remettre au vétérinaire choisi pour la réalisation des interventions. Il sera à la charge de la commune de trouver un vétérinaire qui acceptera de s'aligner à la valeur faciale des bons SPA le cas échéant la commune devra financer la différence.
Madame VOJIK se propose de s'occuper de ce dossier en démarchant des vétérinaires.
- Modification horaires du personnel : Madame BRUYNEEL informe le conseil que les horaires du personnel ont été modifiés pour le secrétariat avec une semaine à 37heures et une semaine à 33heures en alternance. Désormais la mairie sera ouverte au public 2 après-midi par semaine les lundis et mercredis de 13heures à 17heures. Les horaires de l'agent technique ont été également modifiés avec une réduction du temps de pause le midi et un départ plus tôt le soir en compensation.
- Courrier de tentative d'intimidation de Monsieur CAMUS : Les élus prennent connaissance des courriers de Monsieur CAMUS à l'intention de Monsieur le Maire concernant l'éclairage public et le terrain situé rue des Bleuets. Les démarches de modification des horaires de l'éclairage public ont été réalisées en mai dernier auprès du SIEIL, malgré de nombreuses relances le réglage n'a toujours pas été fait. Il est souligné que Monsieur CAMUS accusent les élus de soudoiment et de favoriser un projet touristique concernant l'éventuelle vente du terrain rue des Bleuets. Il est joint également le courrier du promoteur le petit palmarium qui souhaite acquérir l'hôtel la Renaudière appartenant à Monsieur CAMUS ainsi que le terrain rue des Bleuets. Le promoteur nous informe qu'il ne viendra pas présenter son projet au conseil municipal puisqu'il n'a plus de nouvelles de Monsieur CAMUS. Il est rappelé que la commune ne favorise pas un projet plus qu'un autre puisqu'elle n'est pas propriétaire de ce terrain.

Monsieur le Maire a reçu un appel du groupe Edouard Denis qui lui a annoncé avoir signé un compromis de vente avec les propriétaires du terrain. Ils consulteront prochainement l'architecte des Bâtiments de France ainsi que la Communauté de communes pour monter leur projet. Un conseil a été demandé à la commandante de la gendarmerie concernant les propos tenus par Monsieur CAMUS

- Ouverture de l'enquête publique concernant le transfert de la rue des Bleuets dans le domaine public communal du 09 au 23 octobre 2023 : le commissaire enquêteur sera présent en mairie les lundis 09 et 23 octobre 2023 de 9h30 à 12h30.
- Bail du Bar à vin 1 place de la Poste : Le bail arrive à échéance en juin 2024, il a été proposé aux gérants d'établir un avenant en repoussant le bail jusqu'en octobre 2024 pour terminer la saison 2024. Après cette date la location du bâtiment sera ouverte à tous les candidats.
- Bail et travaux location du potier 11 rue du Château : Des devis ont été sollicités pour des travaux d'électricité, plomberie et huisseries.
- Mise en place de panneaux de signalisation : Des panneaux ont été installés à l'entrée du parc municipal pour indiquer le sens de la circulation, des panneaux directionnels pour l'aire de pique-nique, un panneau 1,80m au niveau des barrières rue de la Fontaine des Près et un panneau arrêt 15 minutes devant l'Office de Tourisme.
- Stationnement rue du Docteur Bretonneau-Gendarmerie : Les gendarmes sont prévenus du non-respect du stationnement régulièrement. Il leur est demandé de verbaliser, la commune n'a pas d'autre moyen. A la demande du Sous-Préfet, une demande de médiation est en cours pour apaiser la situation.
- Commission culture et sport : Monsieur MITAULT fait un compte rendu de la commission culture et sport de la communauté de communes. La piscine communautaire de Bléré sera fermée pendant 2 ans pour travaux. Une solution est à l'étude pour envoyer les enfants à la piscine d'Amboise ou Montrichard avec la mise en place d'une navette gratuite pour l'été. Il a été évoqué la date du 20 juillet pour le prochain Jour de Cher.
- Marché de Noël 2023 : Le marché aura lieu le samedi 2 décembre 2023, Monsieur BONNIN a pris contact avec plusieurs groupes de musiciens pour donner un concert : école de musique d'Athée sur Cher à 11heures puis l'AICEM de Montrichard associé à la Cantilène à 15h30.
- Fête de la Pivoine 2024 : la manifestation se déroulera le dimanche 19 mai 2024, Monsieur BONIN a contacté une danseuse de flamenco avec musiciens projet qui pourra être validé par la communauté de communes, le groupe demande un barnum. Il est proposé deux groupes pour l'animation musicale : l'école de musique d'Athée sur Cher et les Barons du Bayou. Monsieur BONNIN propose de prendre contact avec une association de la Croix en Touraine pour une prestation de théâtre de marionnettes.
- Monsieur MITAULT fait un point sur la semaine qu'il a passé à la cantine de Civray de Touraine en renfort des services périscolaire.
Le conseil municipal remercie Monsieur MITAULT pour le service réalisé à la cantine ainsi que Madame VOJIK pour son aide à la garderie.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 24 octobre 2023 à 18h30
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire

Pierre POUPEAU



Le secrétaire de séance

Laurence GADIOU-TEIXEIRA

